ALLOCATIONDE PERFECTIONNEMENT FORMATION - RECHERCHE

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE
DIRECTION RÉGIONALE MOYEN-ORIENT

REGLEMENT 2021-2022
Appel régional à candidature ouvert **du 15 janvier au 15 avril 2021 (12h00, heure de Beyrouth)**

1. OBJECTIFS

La Direction Régionale Moyen-Orient de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) propose de soutenir les enseignant(e)s et/ou chercheur(e)s souhaitant se perfectionner dans leur domaine d'enseignement et de recherche. L'allocation de perfectionnement doit s'inscrire dans un projet structurant de l'établissement d'origine. Elle permet au bénéficiaire de se former afin de pallier le manque d'enseignants dans certains domaines et de remplacer progressivement les missions d'enseignement des partenaires du Nord.

La crise sanitaire qui bouleverse le monde depuis de nombreux mois a eu un impact considérable sur l'enseignement supérieur et la recherche, en particulier en ce qui concerne les mobilités internationales. En conséquence, l'AUF Moyen-Orient adapte son dispositif d'appui aux mobilités pour accompagner au mieux ses établissements membres pour faire face à cette crise.
Ainsi, dans le cadre de son appel à candidatures pour une allocation de perfectionnement à la formation ou à la recherche, des mobilités hybrides peuvent être mises en œuvre en substitution de mobilités classiques, si la situation ne permet pas le déplacement et la présence physiques à l'établissement d'accueil à la période convenue.

AVANT PROPOS

L'AUF, en tant que personne morale privée qui favorise la compréhension interculturelle au sein des pays de la Francophonie, soutient la formation à la recherche en octroyant une allocation aux enseignants de ses établissements membres.
Il est rappelé à l'attention des candidats que l'AUF n'est pas une école doctorale ou un établissement public ayant une mission statutaire d'enseignement supérieur et de recherche. À ce titre, l'octroi d'une allocation de perfectionnement à la formation et à la recherche n'implique pas le recrutement de l'enseignant par l'AUF ou l'instauration d'une relation de travail ou d'un quelconque lien de subordination entre l'AUF et l'enseignant(e) sélectionné(e). Cette allocation ne peut donc pas être apparentée à un salaire ou à une rémunération, sous quelque forme que ce soit, puisqu'elle n'est pas obtenue en contrepartie d'un travail accompli dans un lien de subordination avec l'AUF. Les recherches de l'enseignant(e) restent régies par les règles en vigueur au sein de son établissement d'origine et/ou d'accueil. Par ailleurs, l'AUF n'exerce aucun pouvoir disciplinaire et de contrôle sur l'enseignant(e) allocataire.
Tout candidat(e) à une allocation à la mobilité de perfectionnement à la recherche de l'AUF est fortement incité à rechercher d'autres apports lui permettant de combler tous les besoins nécessaires à sa période de formation à la recherche, particulièrement auprès de son établissement d'origine et/ou d'accueil.

2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

A) Le(la) candidat(e) doit :

- justifier du statut d'enseignant et/ou chercheur en exercice au sein d'un établissement universitaire membre de l'AUF au Moyen-Orient ;
  La liste des établissements membres de l'AUF est disponible à l'adresse *http://www.auf.org/membres/*
- justifier de la pertinence scientifique de sa candidature et de l'intérêt de son séjour pour lui et pour son institution d'origine ;
- déclarer toute prise en charge financière autre que celle demandée à l'AUF (cf. point 9) ;
- s'engager à remettre à l'AUF, dans les deux mois suivant la fin de sa mobilité, un rapport de mobilité.

Le(la) candidat(e) peut solliciter un perfectionnement dans tout champ disciplinaire sans exclusion. La priorité sera donnée à ceux qui s'inscrivent dans les thématiques prioritaires de la Direction régionale Moyen-Orient de l'AUF.

B) L'établissement d'accueil doit :

- être membre de l'AUF ;
- être situé dans un pays différent de celui dans lequel le (la) candidat(e) est en exercice ;
- justifier de sa capacité à organiser le séjour de perfectionnement sollicité ;

- valider et certifier les travaux projetés par le bénéficiaire ;
- s'engager à mettre à la disposition du bénéficiaire tous les moyens nécessaires au bon déroulement de la mobilité. Un soutien à la prise en charge des frais de séjour de la part de l'établissement d'accueil est vivement souhaité (logement, repas, etc.)

C) L'établissement d'origine doit :

- être membre de l'AUF, situé dans un pays relevant de la Direction régionale Moyen-Orient et à jour dans le paiement de sa cotisation à l'AUF ;
- s'engager à accepter le séjour de perfectionnement organisé par l'université d'accueil.

3. SÉLECTION DES CANDIDATS

- Le candidat doit compléter le formulaire correspondant EN LIGNE à l'adresse https://formulaires.auf.org/. Un dossier incomplet ne sera pas examiné. Il est vivement conseillé de soumettre la candidature avant les dernières 48 heures de l'appel. L'AUF décline toute responsabilité en cas de blocage du formulaire en ligne, ou en cas de saturation dans ces dernières 48 heures de l'appel.
- Après examen de la recevabilité, les dossiers sont soumis à l'examen puis au classement de la Commission régionale d'experts (CRE). Conformément aux usages universitaires, les décisions de la CRE sont rendues de façon souveraine.
- La sélection s'effectue sur la base de la qualité de la candidature et à concurrence des financements disponibles. Une liste d'attente pourra être établie. Aucun dossier ne sera retourné au candidat.
- Les candidats sélectionnés, en listes principale et d'attente, seront informés par courrier électronique.
- Les résultats définitifs seront mis en ligne à l'adresse : http://www.auf.org/moyen-orient.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- la qualité scientifique du dossier (résultats, motivation, avis du responsable scientifique) ;
- la justification d'une activité de recherche ou d'une activité pédagogique dans l'établissement d'origine ;
- un sujet de recherche innovant, d'intérêt majeur pour la région et visant un impact ou une publication scientifique ;
- les objectifs scientifiques attendus et les retombées à court terme pour l'établissement d'origine ;
- la cohérence de la demande avec les priorités et les besoins de l'université d'origine et les thématiques prioritaires de la direction Régionale Moyen-Orient de l'AUF ;
- l'inscription de la mission dans un projet structurant de l'établissement d'accueil et de transfert de compétences ;
- le flux de mobilité (priorité aux mobilités Sud / Sud, puis Sud / Nord) ;
- l'équilibre entre les genres des candidats (la priorité sera donnée aux candidates à qualité égale des dossiers) ;
- la dimension francophone du projet et l'usage de la langue française ;
- la priorité sera donnée aux candidats qui postulent pour la première fois dans le cadre de ce programme d'appui.

5. CALENDRIER

15 janvier 2021	: lancement et diffusion de l'appel à candidatures par l'AUF.
15 avril 2021 (à 12h00)	: clôture de l'appel à candidatures.
Fin mai 2021	: réunion de la Commission régionale d'experts et sélection des candidats.
Début juin 2021	: publication des résultats et notification des candidats sélectionnés.
Mi-juin 2021	: collecte des documents complémentaires (candidats sélectionnés).
Fin juin 2021	: préparation de la mise en œuvre des mobilités entre le 1er septembre 2021 et le 31 juillet 2022.

6. MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE ET NATURE DU SOUTIEN FINANCIER

Le séjour de perfectionnement peut durer de deux semaines à un mois au maximum. En réponse à la crise sanitaire, des mobilités hybrides peuvent être mises en œuvre en substitution de mobilités classiques, si la situation ne permet pas le déplacement et la présence physiques à la période convenue.

Cette durée, sauf cas de force majeure, ne peut être ni morcelée, ni prolongée, ni interrompue (sous peine de cessation de la prise en charge en cas de non-respect des clauses et de remboursement des frais engagés pour la mise en place de la mobilité). La période de mobilité est arrêtée par l'AUF en tenant compte, si possible, des

souhaits du bénéficiaire et de l'évolution de la situation sanitaire.

Dans le contexte de la pandémie Covid-19, les déplacements à l'étranger des candidats retenus seront organisés en fonction des calendriers de déconfinement et sous réserve de l'évolution de la situation (dans les pays d'origine et/ou dans les pays d'accueil).

Il est demandé aux bénéficiaires sur le départ de prendre connaissance de la situation et des mesures requises pour faire face à l'épidémie dans les pays d'accueil et de transit. Il est notamment indispensable de vérifier les conditions d'entrée sur le territoire (quarantaine, tests négatifs, etc.) et ce jusqu'au jour du départ.

La prise en charge de la mission comprend exclusivement et au maximum :

- un **titre de transport** émis par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) mis à la disposition de l'allocataire lui permettant d'effectuer le déplacement du pays de l'établissement d'origine vers le pays de son établissement ou entreprise d'accueil et retour. Le titre de transport n'est pas modifiable, notamment quant aux dates (le choix du moyen de transport appartient à l'AUF, selon les disponibilités et au prix le plus avantageux ; les excédents de bagages ne sont pas pris en charge ; les pénalités de modification ou d'annulation sont à la charge du bénéficiaire). En cas de non-retour de son propre fait vers le pays de l'établissement d'origine à l'issue de la période de mobilité, l'allocataire perdra le bénéfice de ce billet retour.
- une **allocation forfaitaire (voir tableau ci-dessous)** de participation aux frais de séjour établie en fonction du niveau de vie dans la région d'accueil ;
- une **assurance-maladie, accident et rapatriement** qui est **obligatoire** dans le pays de destination. Le (la) bénéficiaire devra en outre justifier des vaccinations requises pour se rendre dans le pays d'accueil.
- un **accompagnement dans la valorisation des résultats de la recherche** (contribution aux frais de traduction, de publication d'articles scientifiques sur des sites ou dans des revues scientifiques…) est envisageable, en cas d'impossibilité de mise en place de la mobilité physique.
- Les autres formalités sont à la charge de l'allocataire, le (la) bénéficiaire devra en outre justifier des visas et vaccinations requis pour se rendre dans le pays d'accueil.

Montant des allocations mensuelles forfaitaires :	Classement pays d'accueil (par revenu national brut) *
1 010 €	Élevé
720 €	Intermédiaire
600 €	Faible

*cf. annexe « Classification des pays », fondée sur le classement mis à jour annuellement de la Banque Mondiale.

7. OBLIGATIONS DES ETABLISSEMENTS

LES ETABLISSEMENTS D'ORIGINE ET D'ACCUEIL DE L'ALLOCATAIRE S'ENGAGENT A :

- faire respecter par l'allocataire le présent règlement ;
- informer, dans les meilleurs délais, les services de l'AUF de tout arrêt prématuré des recherches de l'allocataire ;
- faire respecter par l'allocataire les lois et règlements en vigueur au sein du pays d'accueil, en particulier les dispositions qui s'appliquent à lui en matière d'entrée et de séjour sur le territoire ;
- faire respecter par l'allocataire les règlements en vigueur au sein des établissements d'origine et d'accueil ;
- communiquer à l'AUF le rapport de mobilité (compte-rendu de mission, appréciation du séjour, intérêt scientifique et pédagogique, suites données à la mission) dans un délai de 2 mois après la fin de la mobilité. À des fins de valorisation, l'AUF se réserve également la possibilité de diffuser auprès de ses différents partenaires institutionnels de différents pays la liste des allocataires sélectionnés.
- communiquer à l'AUF, si elle existe, la production scientifique à l'issue de la mobilité (articles, publications, ouvrages…).

8. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature, pour être recevable, doit être déposée EN LIGNE et comprendre la totalité des pièces suivantes :

TOUTES LES PIÈCES DU DOSSIER DOIVENT ÊTRE RÉDIGÉES OU TRADUITES EN FRANÇAIS. ELLES DOIVENT ETRE EN FORMAT PDF.

- ❑ formulaire de candidature dûment complété EN LIGNE dans les délais impartis, accessible à l'adresse : http://formulaires.auf.org/
- ❑ curriculum vitae actualisé, en français, détaillant l'ensemble du cursus universitaire et professionnel du candidat
- ❑ description détaillée du projet de recherche
- ❑ attestation d'accueil du responsable de la structure d'accueil, précisant les dates de mobilité
- ❑ accord du supérieur hiérarchique de l'enseignant-chercheur précisant l'intérêt de la mobilité pour le bénéficiaire ainsi que pour l'institution et précisant le statut d'enseignant et/ou chercheur en exercice au sein de son établissement d'origine (Chef de département, Directeur du centre, doyen de faculté, etc.)
- ❑ accord du plus haut responsable de l'établissement d'origine confirmant son engagement à accepter le séjour de perfectionnement (Recteur, Président, ou autorité déléguée).
- ❑ convention de partenariat signée entre les établissements d'origine et d'accueil. A défaut, un accord de principe dans lequel ils confirment leur volonté de signer une convention de partenariat.

IMPORTANT : Les documents soumis doivent tous dater de **moins de 3 mois** à la date de clôture de l'appel à candidatures et doivent être **conformes** à ceux demandés, sur leur format et leur contenu, afin d'éviter le rejet du dossier ;

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION

- ❑ Copie de la page d'identification du passeport et des visas en cours de validité

Le dossier de candidature doit être déposé en ligne au plus tard le 15 avril 2021 (à 12h00, heure de Beyrouth).

À noter que certains documents pourront être demandés ultérieurement en version originale.

Face à la crise sanitaire mondiale, l'AUF au Moyen-Orient adapte son mode de fonctionnement à distance et propose une alternative de collecte des dossiers de candidatures, en cas de fermeture des établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, tout document nécessitant la signature des autorités des établissements d'origine et/ou d'accueil (Président, Recteur, Doyen, Encadrant) peut être remplacé par un courrier électronique envoyé directement aux services de l'AUF par les signataires concernés ou, à défaut, par le doyen de la faculté concernée.
Adresse électronique d'envoi : enseignement-mo@auf.org

9. LES THEMATIQUES PRIORITAIRES DE LA DIRECTION RÉGIONALE MOYEN-ORIENT DE L'AUF

- Environnement
- Gouvernance publique
- Santé et sciences de la vie
- Langue française, diversité culturelle et linguistique

- Sciences et technologies
- Tourisme et patrimoine
- Eau et gestion des ressources naturelles
- Energies

10. LES CANDIDATURES DOIVENT S'INSCRIRE DANS L'UNE DES DISCIPLINES DÉFINIES PAR L'AUF

Domaine	**Discipline**
Biotechnologies	Biotechnologie environnementale
	Biotechnologie industrielle
	Biotechnologies médicales
Mathématiques, statistiques et informatique	Informatique
	Mathématiques
	Statistiques
Sciences agricoles	Agriculture
	Agroalimentaire
	Agronomie
	Pêche, halieutique
	Production laitière
	Productions animales
	Sylviculture, foresterie
Sciences de l'éducation	Éducation des adultes
	Enseignement spécialisé
	Formation à distance
	Formation des enseignants
	Ingénierie des formations
	Pédagogie
	Didactique
	Systèmes éducatifs
	Technologies éducatives
Sciences de l'ingénieur	Génie aérospatial
	Génie agroalimentaire
	Génie agroenvironnemental
	Génie chimique
	Génie civil, géologique et minier
	Génie des matériaux et de la métallurgie
	Génie électrique, électronique et de la technologie
	Génie industriel
	Génie mécanique
	Génie physique
Sciences de l'Univers	Astronomie
	Météorologie et autres sciences de l'atmosphère
	Médecine

Sciences de la santé	Médecine vétérinaire
	Médecines alternatives
	Santé publique et salubrité de l'environnement
	Soins de réadaptation
	Pharmacologie
	Soins infirmiers, nutrition, diététique
Sciences de la Terre	Géographie physique
	Géologie
	Géophysique et géodésie
	Océanographie
	Sciences de l'environnement
	Sciences hydrologiques
	Télédétection
Sciences humaines	Aménagement et urbanisme
	Anthropologie
	Archéologie
	Architecture
	Arts
	Géographie humaine
	Histoire
	Langues
	Linguistique
	Littératures
	Philosophie, morale et religion
	Philologie
	Théologie
	Traduction
Sciences naturelles	Biologie
	Ecologie
	Microbiologie
	Phytologie et botanique
	Zoologie
Sciences de la matière	Physique
	Chimie
Sciences sociales	Criminologie
	Démographie
	Psychologie
	Sciences de l'administration
	Sciences de l'information
	Sciences de la gestion
	Sciences économiques
	Sciences juridiques
	Sciences politiques

	Sociologie
	Technologies de l'information et de la communication (TIC)
	Tourisme
	Travail social

12. CONTACTS

Pour toute question relative à cet appel, et pour l'envoi des pièces complémentaires en cas de sélection, merci de nous contacter à l'adresse suivante :		
L'établissement candidat est situé dans l'un des pays de la région Moyen-Orient :		**A contacter :**
ARABIE SAOUDITE CHYPRE DJIBOUTI EGYPTE EMIRATS ARABES UNIS ETHIOPIE IRAK IRAN	JORDANIE LIBAN PAKISTAN PALESTINE QATAR SOUDAN SYRIE YEMEN	**DIRECTION RÉGIONALE MOYEN-ORIENT (DRMO)** Rue de Damas Villa F, Cité Bounoure B.P. 11-81, Riad El Solh - Beyrouth, Liban Tél (standard) : +961 1 420 270 Tcpie : +961 1 615 884 Courriel : enseignement-mo@auf.org Site Internet : www.auf.org/moyen-orient

Les dispositifs d'appui de la Direction régionale Moyen-Orient de l'AUF sont consultables à l'adresse suivante : https://www.auf.org/moyen-orient/